



Pour diffusion immédiate numéro 07-096
Le 18 mai 2007

Les premiers ministres Hanley et Fentie renouvellent leur accord intergouvernemental

YELLOWKNIFE — Le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Joseph Handley, et le premier ministre du Yukon, Dennis Fentie, ont renouvelé l'Accord Yukon – T.N.-O. sur les relations intergouvernementales. Cet accord réaffirme l'engagement des deux gouvernements à collaborer relativement à certaines questions d'intérêt commun, à partager l'information et à explorer diverses avenues quant à d'éventuels partenariats.

Les premiers ministres ont renouvelé leur accord aujourd'hui dans le grand hall de l'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Cet accord, renouvelé pour la deuxième fois depuis la première signature en 1999, sera en vigueur pendant quatre ans à compter de la date de signature.

« Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont trouvé de nombreux domaines de collaboration, au profit des résidents des deux territoires », a dit M. Handley. « J'attends avec impatience de connaître les nouvelles possibilités que générera cet accord en vue de renforcer encore davantage les liens qui nous unissent. »

« Cet accord confirme que nous avons établi des liens solides avec nos voisins du Nord, au profit des habitants des deux côtés de notre frontière commune », a déclaré M. Fentie. « Notre collaboration nous a permis de réaliser des progrès importants dans plusieurs dossiers d'intérêt commun. »

- 30 -

Pièce jointe : Accord Yukon – T.N.-O. sur les relations intergouvernementales

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
Gouvernement du Yukon
867-633-7949

roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Nancy Gardiner
Affaires autochtones
et Relations intergouvernementales
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
867-920-3105

nancy.gardiner@gov.nt.ca

ACCORD YUKON – T.N.-O. SUR LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT DU YUKON,
REPRÉSENTÉ PAR SON PREMIER MINISTRE**

ET

**LE GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST,
REPRÉSENTÉ PAR SON PREMIER MINISTRE**

ATTENDU QUE plusieurs facteurs unissent les résidents du Yukon et ceux des Territoires du Nord-Ouest, notamment une importante frontière commune et des liens de parenté entre les Autochtones de part et d'autre de celle-ci.

ATTENDU QUE le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont, de longue date, collaboré dans plusieurs secteurs tels que le transport et le tourisme, de même que d'autres domaines liés aux développements économique et humain; et

ATTENDU QUE les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont des intérêts communs envers l'environnement, le développement économique, le développement humain et l'évolution constitutionnelle et politique; et

ATTENDU QUE plusieurs avenues restent à explorer en vue de consolider la relation entre les deux gouvernements, de régler certaines questions et de créer des possibilités de développement pour cette région;

PAR CONSÉQUENT, le gouvernement du Yukon et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'entendent pour conclure l'Accord Yukon – T.N.-O. sur les relations intergouvernementales, tel qu'il est décrit ci-après.

OBJECTIF

L'objectif du présent accord est de promouvoir la collaboration entre les parties dans divers secteurs d'intérêt commun en vue de générer des retombées positives concrètes pour les résidents des deux territoires. Il vise également à favoriser le partage de l'information, une meilleure compréhension mutuelle, la consolidation de la relation entre les deux territoires et une collaboration plus efficace au moyen de partenariats officiels ou officieux.

Sans limiter la portée de leur collaboration, les deux gouvernements s'entendent toutefois pour collaborer dans les domaines suivants :

- Soins de santé
- Développement économique régional
- Changement climatique

- Tourisme
- Infrastructures
- Éducation et formation
- Développement de la jeunesse
- Commerce
- Gestion des ressources et environnement
- Gestion des feux de forêt
- Souveraineté dans le Nord
- Langues autochtones
- Élaboration de ressources pédagogiques adaptées au Nord

Le présent Accord n'a pas force obligatoire; il constitue l'expression formelle de la volonté des deux parties et leur engagement mutuel sur l'honneur.

COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE

Les premiers ministres continueront de nommer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources pour le partage rapide d'information touchant des sujets qui intéressent les deux parties. Ils encourageront également leur gouvernement respectif à collaborer avec l'autre dans des domaines d'intérêt commun, notamment par la création de groupes de travail qui seront chargés d'examiner certaines questions précises.

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de quatre (4) ans et peut être revu et modifié avec le consentement des deux gouvernements concernés.

Signé le 18 mai 2007.

Dennis Fentie
Premier ministre
Gouvernement du Yukon

Joseph Handley
Premier ministre
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest